

SERVICE DES COMMUNICATIONS

GUIDE DES PRATIQUES



**DIFFUSION ET
MODÉRATION DES
SÉANCES DU CONSEIL
MUNICIPAL**



ST-ZOTIQUE.COM



Ville de
Saint-Zotique

Politique

Service des communications

Guide des pratiques

Diffusion et modération des séances du conseil municipal

Introduction

Le conseil municipal constitue l'instance démocratique la plus près des citoyens. À ce titre, la Ville de Saint-Zotique met en place des moyens favorisant l'accessibilité à l'information, la transparence des décisions et la participation du public aux affaires municipales.

Dans cette perspective, toutes les séances ordinaires du conseil municipal ainsi que certaines séances extraordinaires, lorsque la logistique et les délais le permettent, sont diffusées en direct sur la **page Facebook officielle de la Ville de Saint-Zotique**. La diffusion débute environ cinq minutes avant l'ouverture de la séance afin de permettre aux citoyens de se joindre au direct.

La webdiffusion des séances représente un outil complémentaire à la présence en salle. Elle permet de suivre les délibérations du conseil en temps réel et de favoriser une plus grande accessibilité aux travaux municipaux, tout en respectant le cadre légal et réglementaire applicable aux assemblées publiques. La diffusion peut, en tout temps, être interrompue pour des raisons techniques, opérationnelles ou hors du contrôle de la Ville.

Ce guide des bonnes pratiques vise à encadrer le déroulement des diffusions en direct et la gestion des interactions en ligne dans un esprit de respect, de civilité et d'équité. Il précise les rôles et responsabilités des intervenants et établit les principes qui soutiennent un climat propice aux échanges constructifs.

Il constitue un outil de référence destiné aux citoyens, aux élus et aux employés municipaux afin de favoriser une compréhension commune du fonctionnement des séances diffusées en ligne et de contribuer au maintien de la confiance envers les institutions municipales.

1. La diffusion en direct : un outil au service de la démocratie municipale

La webdiffusion des séances du conseil permet :

- d'informer la population en temps réel;
- de faciliter l'accès aux délibérations municipales;
- d'offrir un mode de participation complémentaire à la présence en salle.

Elle ne remplace toutefois pas :

- les mécanismes officiels de communication avec l'administration municipale;
- les procédures prévues par la réglementation en vigueur.

La séance du conseil demeure une assemblée publique officielle assujettie aux règles de fonctionnement prévues par la loi et par le règlement de régie interne.

2. Le respect et la civilité dans les échanges numériques

Dans une société démocratique, les opinions peuvent s'exprimer librement. Cette liberté s'exerce toutefois dans le respect des autres participants et dans le maintien d'un climat propice au bon déroulement des séances du conseil municipal.

La participation aux séances diffusées en direct repose notamment sur les valeurs suivantes :

- le respect des personnes;
- la courtoisie dans les propos;
- l'écoute des points de vue;
- la recherche d'échanges constructifs.

La modération des commentaires vise à préserver la qualité des échanges et à assurer un déroulement ordonné et équitable de la période de questions. Elle ne constitue pas une limitation à la liberté d'expression, mais un encadrement nécessaire au bon fonctionnement d'une assemblée publique.

Identification du citoyen

Lors de la lecture des questions transmises en ligne, l'employé désigné identifie le citoyen en mentionnant son prénom et son nom, tels qu'ils apparaissent dans la publication.

Afin d'assurer l'intégrité et l'équité de la période de questions, seules les interventions provenant de profils permettant d'identifier clairement leur auteur sont retenues. La Ville se réserve le droit de refuser toute question transmise à partir d'un compte anonyme, d'un faux profil, d'un profil manifestement non authentique ou ne permettant pas d'établir l'identité du citoyen.

Formulation des questions

Afin d'assurer une gestion équitable et efficace de la période de questions, toute question doit :

- être rédigée sous forme interrogative;
- être claire et concise;
- contenir uniquement les mots nécessaires à la compréhension de la demande;
- porter sur un sujet d'intérêt public relevant de la compétence de la Ville.

Peut être refusée toute question :

- précédée d'un préambule inutile;
- contenant une hypothèse, une opinion, une déduction, une allusion, une suggestion ou une imputation de motif;
- dont la réponse exige une opinion professionnelle ou une appréciation personnelle;
- de nature frivole, vexatoire ou susceptible de déconsidérer la période de questions;
- comportant des propos séditieux, injurieux, obscènes ou intimidants.

Transmission de documents

Lorsqu'un citoyen souhaite soumettre des documents à l'appui de sa question, ceux-ci doivent être transmis à l'adresse suivante :

 **infost-zo@st-zotique.com**

Dans ce cas, la question n'est pas lue lors de la diffusion en direct et est traitée par les services municipaux selon les procédures administratives habituelles.

3. Cadre d'application

La gestion des échanges lors des diffusions en direct s'effectue dans le respect :

- du décorum des séances du conseil municipal;
- du règlement de régie interne;

4. Rôles et responsabilités

La présidence de la séance

La présidence :

- assure le bon déroulement de la séance;
- accorde le droit de parole;
- répond aux questions retenues;
- veille au maintien de l'ordre et du décorum.

Le modérateur

Le modérateur désigné par la Ville :

- assure la surveillance des commentaires en direct;
- sélectionne les questions admissibles;
- regroupe les interventions similaires;
- transmet les questions à la présidence;

-
-
- voit à la suppression des commentaires ou des questions qui ne respectent pas les règles de civilité et les balises prévues au présent guide;
 - peut, lorsque pertinent et possible, rediriger les citoyens vers les sources d'information officielles ou les services municipaux concernés afin de compléter une réponse ou de faciliter le suivi d'une demande.

Il agit avec neutralité, n'émet aucune opinion et ne participe pas aux échanges.

Dans les situations où une intervention soulève un doute quant à sa conformité, le modérateur prend la décision qu'il juge appropriée en fonction des balises établies au présent guide et de l'autorité qui lui est déléguée à cet effet.

Les commentaires et les questions transmis dans le cadre de la diffusion en direct demeurent accessibles dans leur intégralité à la suite de la séance. Les membres du conseil municipal peuvent ainsi en prendre connaissance et en assurer le suivi, au besoin, par les canaux administratifs appropriés.

Dans ce contexte, le rôle du modérateur se limite à la sélection et à la transmission des questions admissibles pendant la période de questions. Il n'est pas responsable de faire la lecture complète des échanges ni d'en effectuer la synthèse lors de la séance.

Le personnel municipal

Le personnel municipal peut être appelé à fournir des informations techniques nécessaires à la compréhension des dossiers, sans intervenir dans les échanges avec les citoyens.

Les citoyens

Les citoyens peuvent poser des questions et formuler des commentaires dans le respect des règles de civilité.

5. La période de questions en ligne

Afin de favoriser une participation équitable, les questions doivent :

- être formulées de manière claire et concise;
- être respectueuses;
- porter sur un sujet relevant des compétences municipales;

-
-
- être d'intérêt public;
 - être adressées au conseil municipal.

Selon le cas, une question peut :

- recevoir une réponse immédiate;
- faire l'objet d'un suivi ultérieur;
- être transmise à l'administration municipale.

6. Les comportements non conformes

Peuvent être retirés les commentaires comportant notamment :

- des propos injurieux, diffamatoires ou haineux;
- des attaques personnelles;
- un langage grossier ou agressif;
- des renseignements personnels ou confidentiels;
- du contenu publicitaire ou répétitif;
- des interventions perturbant le déroulement de la séance.

7. Le traitement des questions non répondues

Lorsque le nombre de questions ne permet pas de répondre à toutes les interventions en direct, celles-ci sont acheminées aux services concernés afin qu'un suivi soit effectué par les canaux habituels.

8. Une participation équitable

Afin de permettre au plus grand nombre de citoyens de participer :

- le nombre de questions peut être limité;
- les questions similaires peuvent être regroupées;
- les interventions doivent être brèves et pertinentes.

9. La transparence et la confiance du public

La Ville de Saint-Zotique favorise les échanges d'idées et accepte les commentaires critiques formulés de manière respectueuse.

Le maintien d'un climat empreint de respect et de civilité contribue à :

- préserver la qualité des débats;
- renforcer la confiance envers les institutions municipales;
- valoriser le rôle démocratique du conseil municipal.

10. Message d'ouverture des diffusions

Un message rappelant les règles de participation est diffusé au début de chaque séance afin d'informer les citoyens du fonctionnement de la période de questions et des règles de civilité applicables.

11. Disponibilité et archivage des séances diffusées

La diffusion en direct d'une séance du conseil municipal demeure disponible sur la page Facebook officielle de la Ville de Saint-Zotique jusqu'à sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville, dans la section consacrée aux séances municipales.

Une fois cette mise en ligne effectuée, la vidéo est retirée de la page Facebook. Le site Internet de la Ville constitue la plateforme officielle de consultation et d'archivage des séances du conseil municipal.

12. Portée du guide

Le présent guide s'applique :

- aux diffusions en direct;
- aux rediffusions;
- à l'ensemble des plateformes numériques officielles de la Ville.

12. Entrée en vigueur

Ce guide s'inscrit dans la volonté de la Ville de Saint-Zotique de moderniser ses pratiques de communication tout en assurant des échanges respectueux, accessibles et transparents.